DLP 21-12-89166875
ISSN 0992-9924

®
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Viticulture
Bas-Vivarais

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 160 F - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 13 - 19 Décembre 1989

AU SUJET DE LA DERNIERE SAISON QUELQUES REMARQUES
LA TAILLE, C'EST LE MOMENT D'ASSAINIR LE VIGNOBLE

QUELQUES FAITS MARQUANT DE LA SAISON 1989

MILDIOU : pas de problèmes, malgré un démarrage précoce et vigoureux

Malgré de mauvaises conditions de conservation des oeufs d'hiver (sècheresse hivernale), il a suffit de la pluviométrie élevée d'avril pour redonner vigueur au parasite. Suite aux dernières pluies de ce mois, les premiers foyers sont apparus, aussi précoces et presque aussi nombreux qu'en 1988. La sècheresse qui s'est installée à partir de début Mai a donné un coup d'arrêt à la maladie.

Ceci montre, s'il était besoin, la vigueur du parasite, capable de s'exprimer pleinement en conditions favorables, et ce malgré une faible vitalité au départ. Les conditions climatiques printanières sont déterminantes dans l'évolution de la maladie.

BLACK-ROT : localement, quelques sévères attaques sur grappes

Rappelons la nécessité de mener une lutte spécifique contre cette maladie, dès l'apparition des pointes vertes, en utilisant des produits homologués aux doses homologuées et pas simplement des produits dits "à action secondaire contre le Black-Rot".

Rappelons aussi la période de grande sensibilité des grappes qui s'étend de fin floraison à début véraison. Or, souvent on relâche la protection contre le Mildiou... et on oublie le Black-Rot. Les températures estivales ne sont pas dommageables au champignon et par température élevée, une demi-heure d'humectation suffirait à provoquer une contamination.

OIDIUM : localement, quelques sévères attaques sur grappes

On assiste en 1989 à une recrudescence de cette maladie qui s'était montrée peu virulente depuis quelques années.

La sècheresse n'est pas une gêne au développement de l'Oïdium, qui contrairement au Black-Rot et au Mildiou ne nécessite pas d'humectation (film d'eau sur la végétation) pour se développer.
Dans toutes les vignes atteintes en 1989, il sera nécessaire de mener la saison prochaine une lutte continue depuis le stade 2 à 5 feuilles, au moins jusqu'au début véraison.
Rappelons la période de grande sensibilité de la grappe de la floraison à sa fermeture.

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directeur Gérant J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

BLACK-ROT, OIDIUM : pas d'utilisation d'IBE (pénétrant) en continu

Ces produits dotés de qualités remarquables sont de plus en plus utilisés en continu dans une protection conjointe contre le Black-Rot et l'Oïdium. **Cette conduite est à proscrire**, car elle risque, à terme, d'aboutir au développement de souches résistantes de l'une ou l'autre des maladies aux IBE.

Notons que :
- des souches résistantes d'Oïdium aux IBE sont apparues au Portugal et en France, dans la Madiran suite à un usage abusif.
- les IBE sont actuellement les seuls fongicides dotés d'une action curative contre le Black-Rot.
  Pour la saison 1990, prévoyez d'alterner au maximum soufre et fongicides de contact Black-Rot avec les IBE.
  Pour les traitements de début de saison contre le Black-Rot, on préférera les fongicides de contact.

Remarques :
- parmi les IBE utilisables sur vigne, seuls certains sont homologués sur Black-Rot.
- dans une stratégie de limitation des risques d'apparition de souches résistantes d'Oïdium aux IBE, on peut être réservé sur l'effet de l'utilisation d'associations IBE + soufre amenant des doses trop faibles de soufre (parfois 2 à 3 kg/ha seulement).

CICADELLES DES GRILLURES, ACARIENS : à surveiller régulièrement

Des attaques précoces d'acariens ont été signalées cette année. D'autres, ainsi que des attaques de cicadelles des grillures se sont développées dans l'été.

Ces attaques estivales, si elles ne sont pas maîtrisées à temps, détériorent le feuillage. La conséquence directe est une diminution de la qualité des vendanges et notamment de son degré.

Ces ravageurs sont à surveiller tout au long de la saison, en vue de maintenir leur population à des niveaux inférieurs aux seuils de tolérance définis.

FLAVESCENCE DOREE : mobilisation nécessaire contre la Cicadelle vectrice

* **Les secteurs les plus touchés** sont sensiblement les mêmes qu'en 1988 :
- le foyer initial et ses abords (ALBA, ST THOME à LUSSAS, VOGUE).
- une partie de la bordure du sud du département (GRAS, ST REMEZE à GROSPIERRES, ST-ANDRE-DE-CRUZIERES).

Rappelons la nécessité de mener dans ces régions **une lutte spécifique la plus généralisée possible** contre la Cicadelle vectrice.

* **Sur l'ensemble du Bas-Vivarais** où se sont développés, de manière très dispersée des petits foyers de une ou quelques souches dans une vigne.
- une lutte spécifique s'impose dans ces foyers et éventuellement dans les vignes voisines.
- un minimum de protection insecticide est conseillé dans les autres vignes (traitement Vers de la grappe, Cicadelle des grillures ou Acariens avec un produit également efficace contre la Cicadelle de la Flavescence Dorée durant la 2ème quinzaine de Juin ou courant Juillet). Cette précaution éviterait le développement de populations importantes de Cicadelles de la Flavescence Dorée, visibles dans de nombreux secteurs du Bas-Vivarais courant Juin ou Juillet.

LA TAILLE, C'EST LE MOMENT D'ASSAINIR LE VIGNOBLE

MESURES PROPHYLACTIQUES GENERALES :

- avant la taille, arrachez et brûlez les ceps morts ou dépérissants.
- rabattez et brûlez les bras morts ou dépérissants, en les coupant largement sous l'avance du bois malade et en évitant les plaies horizontales et les chicots.
- sortez des vignes tous les sarments et bras malades et brûlez-les rapidement.
- taillez de préférence par temps sec et hors des périodes de gel.
- limitez le nombre des grosses plaies et évitez les opérations mutilantes.
- dans une vigne ne posant pas de problèmes particuliers, le broyage des sarments peut être envisagé.

L'apport de matière organique issue de la décomposition du bois n'est pas à négliger. Les cas où cette pratique est déconseillée sont cités ci-après.

________ **BLACK-ROT : enlevez et brûlez les grappes desséchées par la maladie**
Si la vendange a été effectuée à la machine, les grappes malades contenant les périthèces du champignon sont restées accrochées aux sarments.

________ **EXCORIOSE : coupez et brûlez les rameaux atteints**
A l'époque de la taille, ils sont reconnaissables par leur couleur blanchâtre parsemée de points noirs qui sont les pycnides du parasite.

________ **ESCA - EUTYPIOSE : limitez l'inoculum et évitez les grosses plaies**
L'ESCA est la principale maladie de dépérissement du Bas-Vivarais. Rougissement ou jaunissement en digitations internervaires sur feuilles, visible en été, dessèchements brutaux de bras ou de ceps entiers.
Une coupe de bois montre une zone de contours arrondis de bois altéré de la consistance de l'amadou et de couleur beige.

L'EUTYPIOSE : existe aussi, parfois mêlée à l'ESCA. L'attaque d'un bras se manifeste par le rabougrissement des pousses, bien visible en juin et donnant un aspect buissonnant à la végétation. La mort du bras intervient au bout de 3 à 5 ans. Une coupe du bras malade montre une zone sectorielle de bois altéré dur et de couleur brune.

*** Mesures concernant les 2 maladies : la prophylaxie**
- avant la taille, arrachez les ceps malades ou morts, coupez les bras atteints, sortez et brûlez tout le bois malade.

Pas de bras et de souches mortes dans les talus ou fossés à proximité des vignes.
Si l'incinération doit être retardée, ces bois seront au moins placés sous un hangar à l'abri des pluies.
- lors de la taille, évitez les grosses plaies.

*** Contre l'ESCA, prévoyez le traitement à l'arsénite de soude (1250 g ma/hl)**
Dans les parcelles atteintes, ce traitement doit être fait 2 ou 3 hivers consécutifs. Il doit être prévu également dans les vignes où la taille sera mutilante (recépage, reformation, etc...).
Ne taillez pas ces parcelles trop tard : il faut le traitement dans un délai de 10 jours au moins après la taille (ce délai ne doit pas être trop long non plus) et de 15 à 20 jours au moins avant le débourrement.

*** Contre l'EUTYPIOSE, évitez l'infection des plaies de taille**
Dans les parcelles atteintes ou sensibles, taillez par temps sec et sans vent. Evitez la taille dans les 4 jours suivant un redoux ou un début de pluie. Evitez de favoriser la vigueur. Si des grosses coupes sont effectuées, une protection mécanique sera appliquée immédiatement après.
Contre l'Eutypiose, les mesures prophylactiques sont primordiales, car les possibilités de lutte chimique (protection préventive des plaies de taille) sont limitées. De plus, son efficacité n'est pas encore réellement démontrée.

________ **FLAVESCENCE DOREE : ne recépez pas les vignes malades**
Laissez un courson par sarment (même malade) ; conservez plusieurs coursons par cep.
Dans les parcelles atteintes, l'incinération des bois de taille permet de détruire une proportion intéressante des oeufs de la Cicadelle vectrice.